

L'action humanitaire et l'action sociale entre un jeu vicié et vicieux d'émancipation et de mancipation

Odonel PIERRE-LOUIS

« Définition d'une catastrophe : perturbation grave du fonctionnement d'une communauté ou d'une société impliquant des pertes humaines, matérielles, économiques ou environnementales graves et qui dépasse la capacité de cette communauté affectée à surmonter seule cette catastrophe. Le point intéressant ici chère amie, c'est que la catastrophe n'est pas nécessairement l'événement lui-même, mais l'incapacité à y répondre. »
(Raoul Peck, *Assistance mortelle*, 40 :25-41 :01)

« Il faut agir en homme de pensée et penser en homme d'action ». Henri Bergson,
Message au Congrès Descartes, 1937

« Si je ne suis pour moi, qui serait pour moi ? Et si ce n'est aujourd'hui, quand donc ? » HILLEL¹

Cet article traite de la question de l'urgence vue sous l'angle de l'action sociale et des interventions humanitaires en Haïti dans un contexte post séisme. L'approche est à la fois conceptuelle et empirique.

1. Hillel (70 avant J. C. – 10 avant J. C.), ce grand érudit et enseignant de la Torah (Le Pentateuque), connu sous le nom de Hillel l'Ancien, est l'un des principaux Sages de la période du Second Temple. La citation rapportée par Léon Pinsker doit toutefois être complétée : « Si je ne suis pas pour moi, qui le sera ? Mais si je ne suis que pour moi, qui suis-je ? Et si ce n'est pas maintenant, quand ? (extrait de *Avot*, Les Pères, I, 14), in Léon PINSKER, *Autoémancipation ! Avertissement d'un Juif russe à ses frères*, Paris, Mille et une nuits, traduction de l'Allemand par André NEHER, notes et postface par Georges BENSOUSSAN (1882, 1956), 2006, p. 7.

D'une part, il s'agit d'élucider la valeur interprétative et analytique des concepts d'émancipation de l'autre sous l'angle de l'action humanitaire. Ce geste d'émancipation de l'autre, qui est censé affranchir le souffrant de sa souffrance, des entraves des malheurs providentiels et ordinaires, peut curieusement l'assujettir, par le geste émancipateur même, à l'instance à laquelle il devra son émancipation. Ce qui prend le nom de mancipation. En ce sens, l'action humanitaire, au moyen de ses institutions de sauvetage, peut constituer un obstacle à l'épanouissement du politique quand il se substitue à l'État et à ses citoyens. De là se pose la question de l'opérationnalisation de la transition humanitaire en Haïti qui suppose existence d'un État autonome ou fort, mais où, en réalité, l'État haïtien manifeste une souveraineté mendicante.

D'autre part, nous faisons état de l'existence de deux espaces, Croix-des-Prez et Canaan. À Croix-des-Prez, l'action sociale est très présente, si bien que les organisations de base arrivent à discuter avec les institutions de sauvetage sur les types de projets à réaliser : tandis qu'à Canaan l'existence des institutions de sauvetage et celle de l'État haïtien ne se font pas remarquer au point qu'il est difficile de parler de transition humanitaire. Tout cela ramène à la chose suivante : là où il existe un État capable de faire valoir ses compétences en termes de négociations et de présentations de ses propres projets, la transition humanitaire est possible : dans le cas contraire l'action humanitaire prêterait ses flancs aux critiques traditionnelles car elle raterait sa cible qui est l'émancipation de l'autre dans son malheur et sa souffrance.

Le séisme du 12 janvier aurait pu frayer le chemin pour une vraie reconstruction en Haïti. Ce pays a servi de terrain d'expérimentation et d'épreuve de l'aide humanitaire pour tous les pays pauvres du monde, si l'on se réfère aux institutions de sauvetage qui sont intervenues pour l'aider à faire face à la catastrophe de 2010. Le pays a constitué un terrain qui se révélait très difficile déjà pour l'aide au développement car bien avant le séisme du 12 janvier 2010, Haïti dépendait majoritairement de l'aide internationale pour financer les projets et programmes du gouvernement ainsi que son budget. L'État haïtien, déjà vulnérable

avant le séisme, s'affaiblit davantage et le nombre des institutions de sauvetage (OI, OING, ONG par exemple) se multiplient, constituant au fond un État dans l'État si bien qu'Edmond Mulet – après d'autres – emploie l'expression « République des ONG » pour désigner Haïti. Il y va du régime totalitaire de l'urgence dans lequel s'enlise ce pays. La question de l'urgence, au cœur de laquelle l'affranchissement de l'autre de son malheur semble être le leitmotiv des hérauts de la cause de l'autre, s'exhibe donc a priori dès qu'on parle d'Haïti: tout est urgent. C'est en ce sens que la question d'une transition peut également se poser : à savoir si les institutions de sauvetage ont pu faire le pont entre l'urgence (le sans délai) et le développement (le durable).

Nous avançons les hypothèses suivantes : Les malheurs providentiels (catastrophes, inondations, épidémies) et ordinaires (chômages, pauvreté, par exemple) constituent un terrain fertile pour l'implémentation d'un régime dictatorial de l'urgence en Haïti. Plus l'urgence s'impose en Haïti, plus la souveraineté de l'État revêt la forme d'une souveraineté mendicante. Plus la souveraineté de l'État prend la forme d'une souveraineté mendicante, plus une transition humanitaire peine à être opérationnelle en Haïti. Ce qui nous amène à l'examen de l'émancipation et de la mancipation de l'autre.

Dans cet article, nous tenterons d'aborder la question de l'action sociale et de l'action humanitaire sous l'angle d'émancipation et de mancipation. Le premier concept suppose une prise par la main en vue du sauvetage de l'autre : un autre vulnérable, fragile, voire saisi sous l'angle d'un sinistré ou d'une victime dans ce rapport qui est censé l'émanciper d'une telle situation. Bref, un rapport qui présuppose un lâchement de main du sinistré demanière à ce qu'il puisse se prendre en mains propres. Dans le cas contraire, cette manière de « prendre en main » constitue une mancipation.

Le processus de mancipation constitue la prise en main de la situation en ce sens que l'acte de préhension corporelle d'une chose (l'action de saisir, de prendre) conduit au transfert de la propriété

d'une chose. Autrement dit, la préhension de la cause de l'autre confère une certaine autorité à celui qui se dote de la capacité de prendre en main à la fois l'autre et sa cause sans possibilité aucune d'un lâchement de main. C'est en ce sens que la mancipation renvoie à la fois à une « prise en main » de la cause ou du malheur de l'autre et à l'incapacité de ce dernier à s'approprier sa propre cause. Comment expliquer que sa sortie (« émancipation ») puisse prendre, elle aussi, le sens d'une « prise en main » ? En d'autres termes, cela nous conduit à la conclusion suivante : manifester le désir et la volonté de s'approprier la cause de l'autre sans lui permettre de se défaire de toute prise en main rend impossible la constitution d'une forme quelconque d'émancipation puisque celle-ci est consubstantielle au moment du lâchement de main. Si l'on peut la désigner telle malgré l'impossibilité du lâchement de main, cette émancipation ne constituerait-elle pas un masque, un leurre et une illusion ? Ainsi, on peut se demander dans quel contexte cette sortie (« émancipation ») vaut le prix d'être nommée telle. Car elle est censée être un lâchement de main mais, curieusement, se révèle une « prise en main », une autre forme de mancipation. Si l'on tient compte de la complexité du geste (prendre en main pour produire le moment du lâchement de main, mais qui n'est qu'une nouvelle forme de prise en main), nous pouvons nous demander à quelles conditions l'émancipation peut être vraie. En revanche, par cette volonté d'apporter le remède à la souffrance de l'homme, nous avons envie de dire que chaque vivant humain qui souffre met toute l'humanité en péril. Et par conséquent, il faut lui tendre la main ou la lui prendre dans son malheur en vue de le sortir du péril quels qu'en soient les moyens. Prendre, en ce sens, peut être envisagé comme l'action de celui qui saisit le malheur de l'autre en vue d'une sortie qui est supposée gagnée d'avance. La cause de l'autre, par ce geste, met en vue une entreprise marquée par le malheur, la malchance et la souffrance dont il faut extirper autrui : une modalité de l'émancipation de l'autre en quelque sorte.

« Prendre » renvoie à la fois à la possibilité et au pouvoir de détacher absolument autrui d'une vie attachée à l'indignité (à

la pauvreté, à la maladie, à la vulnérabilité) : par conséquent, de produire son émancipation et sa dignité. Ce qui signifie aussi que ce geste, dès le départ, évacue ou expulse l'initiative éventuelle d'une émancipation-d'en-bas-par-le-bas : une certaine auto-émancipation. Une initiative selon laquelle le sens et l'orientation de la prise en main, de la sortie des entraves, seraient liés à l'agir des affectés eux-mêmes pour eux-mêmes. Car dans l'idée de l'auto-émancipation, ce qui compte, tout autant que l'auto-libération, c'est l'auto-construction d'un destin dont les formes peuvent s'avérer très éloignées de ce que l'émancipateur pourrait envisager pour l'émancipé. C'est toute une expérience, nous semble-t-il, si l'on prend Haïti au cœur de la nécessité d'une reconstruction, qui est nourrie à la fois de dimensions symbolique, imaginaire, de représentations, de discours et, qui est enracinée dans une histoire, dans des valeurs porteuses de projets, d'intérêts sociaux divergents à des degrés divers.

Autrement dit, qui ne se libère pas soi-même ne sera jamais véritablement libéré par autrui² : qui ne s'auto-émancipe pas ne sera jamais émancipé par autrui. Cela dit, on se demande si s'être « pris en main » totalement dans le projet émancipateur de l'autre n'est pas un geste en soi abrutissant. En d'autres termes, une émancipation qui est vécue par autrui hors de lui-même sous l'angle d'une intervention transcendante, une émancipation transcendante et hétéronome, ne saurait être considérée digne de ce nom si elle ne doit produire que la mancipation ou l'effacement de toute possibilité d'un lâchement de main qui doit favoriser l'autonomie du sinistré.

2. « Fin de siècle et auto-émancipation sociale », *L'Homme et la société*, 2009/2 n° 172-173, p. 255-258. DOI : 10.3917/lhs.0172.0255. Revue en ligne : <http://www.cairn.info/revue-l-homme-et-la-societe-2009-2-page-255.ht>

1. Canaan³ : entre le don divin et la malédiction divine ?

Ce nom choisi par les squatteurs de Canaan est d'origine judéo-chrétienne et signifie, dans les Saintes Écritures, la terre promise au peuple d'Israël (le peuple élu de Dieu dont tout l'*Ancien Testament* raconte l'histoire dans la Bible), un pays où coulent le lait et le miel.⁴ Mais Canaan est aussi le nom qui porte la malédiction du fils de Cham, qui le fait esclave de ses frères et domestiques sous leur tente, dépourvu de toit pour lui-même.⁵ Entre la terre promise et la malédiction, les habitants de Canaan d'Haïti lui confèrent le premier sens mais il n'est pas évident que le

3. Il faut souligner qu'il existait, avant le séisme du 12 janvier 2010, un lieu aux environs de Canaan Zone1 où certains gens se réclamant du protestantisme se réunissaient souvent et organisaient des jeûnes selon certains Cananéens. Le nom est probablement retenu pour évoquer symboliquement la terre promise à Abraham et à ses générations. Canaan est une terre d'accueil pour les sinistrés de la catastrophe du 12 janvier : un don divin. La recherche du Groupe URD (réalisée dans la même période, octobre-novembre, que la nôtre, novembre 2012) confirme le récit selon lequel un lieu de culte portait ce toponyme. Voir Richener Noël dans *Reconstruction et environnement dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince : le cas de Canaan ou la naissance d'un quartier ex-nihilo*, Port-au-Prince, novembre 2012, p. 10. À notre connaissance, il n'y a que les articles publiés dans la revue de *l'Observatoire de la reconstruction* (y comprises les lettres de l'Observatoire) et ce travail de recherche qui sont réalisés sur Canaan : en dehors de ceux-là, ce ne sont que des articles de journaux, des publications de photos et de courtes vidéos et le film documentaire de Raoul Peck qui en parlent.

4. « J'établirai mon alliance entre moi et toi, et tes descendants après toi, selon leurs générations: ce sera une alliance perpétuelle, en vertu de laquelle je serai ton Dieu et celui de ta postérité après toi. Je te donnerai, et à tes descendants après toi, le pays que tu habites comme étranger, tout le pays de Canaan, en possession perpétuelle, et je serai leur Dieu. Dieu dit à Abraham: Toi, tu garderas mon alliance, toi et tes descendants après toi, selon leurs générations. » Genèse chapitre XVII : 7-9. « Va, rassemble les anciens d'Israël, et dis-leur: L'Éternel, le Dieu de vos pères, m'est apparu, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Il a dit: Je vous ai vus, et j'ai vu ce qu'on vous fait en Égypte, 3.17et j'ai dit: Je vous ferai monter de l'Égypte, où vous souffrez, dans le pays des Cananéens, (...), un pays où coulent le lait et le miel. » Exode Chapitre III : 16-17.

5. « Noé commença à cultiver la terre, et planta de la vigne. 9.21 Il but du vin, s'enivra, et se découvrit au milieu de sa tente. 9.22Cham, père de Canaan, vit la nudité de son père, et il le rapporta dehors à ses deux frères. 9.23Alors Sem et Japhet prirent le manteau, le mirent sur leurs épaules, marchèrent à reculons, et couvrirent la nudité de leur père : comme leur visage était détourné, ils ne virent point la nudité de leur père. 9.24Lorsque Noé se réveilla de son vin, il apprit ce que lui avait fait son fils cadet. 9.25Et il dit: Maudit soit Canaan ! Qu'il soit l'esclave des esclaves de ses frères ! 9.26 Il dit encore: Béni soit l'Éternel, Dieu de Sem, et que Canaan soit leur esclave ! 9.27 Que Dieu étende les possessions de Japhet, qu'il habite dans les tentes de Sem, et que Canaan soit leur esclave ! » Genèse IX : 20-27.

lait et le miel y coulent comme promis au peuple élu de Dieu dans la Bible. Les organismes internationaux et l'État haïtien se sont entendus sur « Corail-Cesseless⁶ » comme camp officiel dénommé pour un plan de relogement durable et en font un camp officiel. Cependant, « Canaan n'a jamais été un camp », affirme un membre du RADICOP (Rassemblement des Citoyens Conséquents pour

6. « *L'habitation Corail-Cesseless n'est pas une zone sans histoire urbanistique. Dans les années 40, elle constituait une ferme où l'on produisait surtout du sisal et de la canne à sucre. Des puits forés découverts dans la zone de Canaan 3 témoignent des investissements qui ont été effectués dans cette exploitation agricole. En 1971, le Gouvernement haïtien l'avait décrétée d'utilité publique en vue de l'aménagement d'une aire touristique. D'après ledit décret, [décret du 17 mars 1971 déclarant Zone touristique, par conséquent d'utilité publique, l'habitation Corail Cesseless située en la 2ème Section Rurale des Varreux de la Commune de la Croix-des Bouquets] qui fait de cette zone une propriété de l'État avant même l'arrêté publié en 2010, tous les anciens propriétaires devaient recevoir une indemnité de l'État en dédommagement de leur expropriation. À partir de la fin des années 90, plusieurs firmes, dont le Nabatec, ont projeté et planifié d'y lancer des projets d'aménagements industriels et de logements dans la perspective de l'extension de la région métropolitaine de Port-au-Prince. Au moment du séisme du 12 janvier 2010, des schémas et plans concernant ce projet étaient déjà formalisés, même si jamais aboutis. » *Reconstruction et environnement dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince : le cas de Canaan ou la naissance d'un quartier ex-nihilo*, Port-au-Prince, novembre 2012, p. 10. Avant le séisme, la plupart de ces zones arides (connues collectivement comme « Canaan », « Jérusalem » et « ONAville », le nouveau bidonville répartis sur 1100 hectares), rocheuses étendues allant de la périphérie de Port -au-Prince jusqu'à Cabaret, était en grande partie vide. Une grande partie de son capital est détenue par la firme haïtienne NABATEC SA, qui, depuis 1999, avait tenté de le développer en une « zone économique intégrée » (ZEI) appelé « Habitat Haïti 2020 ». NABATEC a tenu des discussions avec un certain nombre d'entreprises étrangères intéressées par la mise en place des usines et se préparait à sortir de terre. Le plan de 2020 Haïti Habitat inclut parcs industriels, des logements unifamiliaux et multifamiliaux, unité pour différents niveaux de revenu, des écoles, des espaces verts et un centre commercial. Une société coréenne et un groupe humanitaire aux États-Unis avaient déjà acheté des terres à l'intérieur de son périmètre, et à la veille du séisme. « C'était un de 15 ans, projet de 2 milliards de milliards de dollars, et tout le monde avait déjà donné leur accord, y compris le gouvernement haïtien et la Banque mondiale », selon Gérard Emile « Aby » Brun, architecte, président de NABATEC et vice-président de la planification TECINA SA et l'entreprise de construction. Voir « Reconstruction of Haiti Slum to Cost Hundreds of Millions of Dollars. (Nous traduisons : On estime à plusieurs millions de dollars la remise en état des taudis dévastés en Haïti) IPS (Inter Press Service, New Agency) jeudi 24 octobre 2013. <http://www.ipsnews.net/2013/06/reconstruction-of-haiti-slum-to-cost-hundreds-of-millions-of-dollars/>*

le Progrès)⁷, une des organisations populaires de Canaan. Les camps se situent en ville et à Corail. La population de Canaan est constituée de gens sans terre, qui ne pouvaient pas payer leurs loyers ailleurs faute de revenus. Mais « Dieu est grand, il est un adulte, il agit comme il l'entend », nous dit cet informateur, faisant explicitement référence à un don divin... « Ici, poursuit-il, existait un terrain vierge, où il n'y avait jamais eu de maisons. Les gens ont dû défricher pour s'y installer, y construire leurs maisons. À l'origine, cette terre était un repaire de bandits : les ravisseurs y cachaient leurs otages, les tueurs à gages y exécutaient leurs victimes. Maintenant, on ne peut plus y accomplir ces actes malhonnêtes. Des brigades civiques parcourent la zone, s'y relayent pour y maintenir l'ordre.⁸ »

7. Le RADICOP (Rassemblement des Citoyens Conséquents pour le Progrès) regroupe 200 personnes dont 80 femmes. Venant en rescoule au travail du HAP, le RADICOP a contribué à frayer les différentes voies au niveau de la zone A de Canaan 3. Comme organisation, elle fait partie des organisations les plus impliquées telles HAP (Haïti en Action pour le Progrès). Il s'agit de la première organisation communautaire de Canaan. Selon Zamor Ambroise, Coordonnateur du HAP, si Canaan possède aujourd'hui des repères, c'est grâce à cette organisation qui a tenté le premier traçage géo-urbain de la zone... Le CDSCSC (Comité de Développement des Citoyens Stables de Canaan) est une sous-structure du HAP. Sa tâche principale concerne la gestion de l'électricité (voir infra). L'OVISEC, l'Organisation des Victimes du Séisme de Canaan, procède dans certaines zones à la distribution de la terre. Ainsi, Canaan, Terre Promise incontrôlée au départ, s'est retrouvé sous la férule de toute une série d'organisations locales, qui se veulent les garantes des droits cananéens, œuvrant avec plus ou moins d'autorité. Les témoignages font allusion à une situation de rivalité entre ces différentes organisations car le pouvoir n'est pas également partagé. La population de son côté bénéficierait ou pâtirait de ce rapport de force en ce qui concerne l'accès à l'électricité ou aux logements construits par les ONG. Dans un article publié le jeudi 12 janvier sur le site d'Alter-Press on lit que le comité du site a distribué deux centièmes de terre à chaque habitant (information fournie par le pasteur Joseph Michel Volny) et que l'OVISEC officie en lieu et place de l'État dans Canaan 2, veillant à la propriété foncière et donnant son autorisation pour la passation de terrain ou le départ du site. Le Comité de Développement des Citoyens Stables de Canaan exige 2500 gourdes pour les autres zones. La section A est privilégiée non seulement parce que l'hôpital et l'église catholique y sont situés mais aussi parce que s'y trouve le siège de HAP. Notre informateur parle également de l'échec du projet d'achat d'autres génératrices. Certains se seraient fait extorquer 375 gourdes par le HAP sans jamais avoir de nouvelles de la génératrice en question. CONSTANT, Magally, « Canaan ou la terre refuge », dans *L'observatoire de la reconstruction*, Port-au-Prince, revue numéro 7, janvier 2013, pp. 5-7.

8. CONSTANT, Magally, *ibid.* p.5.

Chacun devait se débrouiller (squatter, coloniser ou acheter) pour défricher et trouver un espace pour s'installer afin de construire sa « maison » à Canaan. C'est une terre promise, un don divin, où le lait et le miel laissent la place au dérisoire et les rênes des choses au hasard. Il s'agit de tentes, de maisonnettes, de cabanes faites au moyen de plastique, de contreplaqué, de tôles, de bâches, de carcasses de voitures qui occupent l'espace, bref, de matériaux divers récupérés par les cananéens en vue de bénéficier du don. Les arbres sont rares et la chaleur intense, rendant la vie difficilement vivable, mais le désir de reboiser est manifeste chez les Cananéens qui plantent quelques arbustes pour défier l'hostilité des collines rocheuses et arides de Canaan. Ces nouveaux propriétaires sont conscients du vrai nom de Canaan et de la nécessité de reboiser non seulement le pays mais cette terre dont ils sont les premiers habitants.

2. La terre promise : une ambivalence ?

Canaan est situé dans l'extrême nord de la région métropolitaine de Port-au-Prince (environ 18 km du centre-ville), précisément dans l'*habitation*1 Corail-Cesseless2, de la Section communale des Varreux II, commune de Croix-des-Bouquets. Il est accessible via les Routes nationales nos. 1 et 3. Cet endroit peut être défini comme une partie de cette vaste zone en cours d'urbanisation, et sise entre le piémont des montagnes du Trou-d'Eau et la Plaine du Cul-de-Sac. Il est plus ou moins circonscrit entre la Route nationale n° 1 au sud, la mine de carrière de Titanyen à l'Ouest, et les deux quartiers Nouvelle-Jérusalem et Village-Moderne à l'Est. Ces derniers ont été implantés dans des conditions similaires à celles de Canaan après le séisme du 12 janvier 2010. L'espace dénommé Canaan est très étendu et représente plus de la moitié de l'*habitation* Corail-Cesseless qui englobe les *quartiers* Canaan, Nouvelle-Jérusalem, Village-Moderne, les camps Corail-Cesseless,

Ona-Ville, Mosaïque, etc. et couvre plus de 1 000 hectares. Canaan se divise quant à lui en cinq blocs : Canaan I à V.⁹

La couverture végétale est d'une certaine manière absente du décor de la terre promise. Pourtant les Cananéens restent confiants et attendent le mot de l'État haïtien qui semble neutraliser en lui l'écoute dans sa faiblesse. Comment habiter dans l'espace public¹⁰ quand Dieu donne ou quand on prend au nom de Dieu et que l'État s'absente ? Lisons un témoignage :

Arrivée à Canaan, il était isolé. Certains me demandaient pourquoi j'étais venue me procurer une parcelle de terre par ici. Je leur ai dit que c'est ici que Dieu m'envoie, c'est là que j'allois me rendre. Il y a une dame qui m'avait dit de venir prendre dans tel endroit. Je lui ai dit non. C'était seulement moi et boss Jean Robert, ainsi qu'un Mr qui s'appelait YZ. Les moustiques nous faisaient la guerre. Il n'y avait que moi qui possédais une tente-là. Quand je venais de Delmas pour dormir, j'avais peur. J'avais peur que des couleuvres viennent sucer mon sang. On dormait avec un œil à moitié ouvert, moitié fermé. Et maintenant, je me sens fière. Chaque fois que je vois un nouveau, une nouvelle arrivé(e), je suis contente. L'autre jour, je me tiens là-haut, je regarde Canaan, je suis tellement étonnée, je me demande quand est-ce que Canaan a eu toutes ces constructions ! Et je me sens très fière. Dès qu'une chose se produit, Dieu sait pourquoi. Ceux et celles qui sont parti(e)s, sont parti(e)s. Dieu sait pourquoi il nous a mis à Canaan. » (madame Renel de l'Oganizasyon Fanm Reyon Solèy)

9. Richener Noël, Rapport de recherche Canaan. Reconstruction et environnement dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince : le cas de Canaan ou la naissance d'un quartier ex-nihilo, Port-au-Prince, novembre 2012 (recherche par le groupe URD [Urgence, Réhabilitation, Développement] https://haiti.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/reconstruction_environnement_Rapport%20Canaan_Nov2012.pdf, consulté le 22/10/2013.

10. « On pourrait penser que les espaces publics sont aujourd'hui occupés par « le peuple », c'est-à-dire les couches populaires pauvres des bidonvilles, et que ce serait ainsi un juste retour de justice, les pauvres reprenant les places d'où ils étaient et sont exclus. À la vérité, cette soi-disant justice est un leurre, car un espace public doit être géré, c'est-à-dire légiféré par l'État, sous peine de sombrer dans l'anarchie et de donner libre cours aux pouvoirs des gangs qui en fin de compte privatisent à leur profit ce qui devrait être un espace public. » Laënnec HURBON, « Espace public et reconstruction d'Haïti », in *L'Observatoire de la reconstruction*, Port-au-Prince, *L'Invisible chantier*, revue numéro 4, pp. 14-17.

L'occupation massive des lopins de terre à Canaan devrait soulever un ensemble de questions dans l'espace public telles le mercenariat, l'acquisition légale des terres et le cadastre, et un vrai plan d'urbanisation¹¹ mais ces questions sont tuées et lorsque Dieu donne il ne fait pas la séparation. Un vieil adage de la culture traditionnelle haïtienne nous apprend que « *Bondye bon, li konn bay men li pa konn separe* » (Dieu est bon, il donne mais ne fait pas le partage). En cas d'absence d'État, le vide sera comblé d'une manière ou d'une autre par les occupants sous une forme ou une autre. Les gangs, les bandits et les ravisseurs remplacent Dieu et l'État dans la distribution des lopins de terres à Canaan, y compris ceux des proches du pouvoir : « Ce sont les gangs qui font la distribution à Corail et à Canaan. (...) Canaan [par exemple] est en train de se développer sans aucune pensée d'urbanisation, [sans] un minimum de vie décente. »¹² Cette situation, dont parle le directeur d'Oxfam, renforce ce qui est rapporté dans l'article cité plus haut par Frantz Duval. Celui-ci transpose cette situation de chaos dans la pratique d'acquisition des terres dans d'autres endroits du pays avant le séisme — en plein centre-ville, à Frères, Pernier, Delmas, en Plaine, à Mariani ou à Croix-des-Bouquets, la situation est similaire, précise-t-il — en vue de montrer qu'il n'est pas nouveau ce qui se fait à Canaan. Il relate que des :

« ... milliers de citoyens sont victimes de vraies fausses ventes ou accusés de s'adonner à ces juteux changements de propriétaires. La police et la justice sont impuissantes dans les affaires terriennes. Le cours des affaires est lent. Souvent, avocats, policiers et magistrats se laissent tenter par le gain facile, la faiblesse des plaignants et le fric-frac¹³ éhonté des accapareurs-vendeurs de terre.¹⁴ »

11. « On a exproprié des terrains de particuliers. [Il n'] y a eu aucun plan pour dire : Voilà les rues, voilà où vous devez mettre votre histoire, voilà les bornes, voilà un titre de propriété. » (Philippe Mathieu, *Assistance mortelle*, 1 : 03 :51 - 1 :03 :56).

12. Philippe Mathieu, directeur Oxfam Québec, *Assistance mortelle*, 1 : 04 :44 - 1 :05 :01

13. Effraction.

14. Frantz Duval, « Le problème de la terre », *ibid.*

Cette insécurité foncière s'aggrave avec le séisme¹⁵. L'image satellitaire dans le film *Assistance mortelle* montre un Port-au-Prince en jaune et rouge, une ville dont les bâtiments nécessitent réparation ou démolition. Le nom de Port-au-Prince devient démolition-réparation. (*Assistance mortelle*, 20 : 02-20 :30). La présence des ONG importantes, non pas exempte de critique, pour aider et promouvoir la reconstruction d'Haïti a bien sûr contribué à l'augmentation du prix des loyers et cela ne fait qu'aggraver la crise du logement en Haïti¹⁶.

Comment parler de reconstruction d'Haïti, de faire-neuf ou de refondation si l'on ne transforme le projet de reconstruction en une cause collective ? Comment reconstruire si ce projet n'est pas partagé, intériorisé en vue d'intégrer et de mettre en mouvement la conscience collective¹⁷ haïtienne qui soit capable de s'y adapter ? Sommes-nous capables d'une telle refondation ? Si oui, elle se fera non par la reprise « à l'identique » car « la reconstruction est aussi un concept de rupture. (...) Reconstruire Haïti, ce n'est pas

15. Le secteur logement de la CIRH a inspecté 355 000 bâtiments : 55 % marqués en vert comme bâtiments sains, 25 % en jaune comme bâtiments à réparer et 20 % en rouge comme bâtiments à démolir ou dangereux.

16. "Haiti was experiencing a major housing crisis, with an estimated shortage of 300,000 homes in 2009." (Nous traduisons, « Haïti a connu une grave crise du logement, avec une pénurie estimée à 300.000 logements en 2009 ».) http://washingtonmemo.files.wordpress.com/2012/09/under_tents_housing_brief_sept_20121.pdf, consulté le 12/10/2013

17. Les représentations et les sentiments sont élaborés en commun, c'est-à-dire de manière extérieure à chacune des consciences prise isolément et différente de chacun des étapes qu'élabore une conscience prise isolément. Ces représentations et ces sentiments peuvent également être collectifs lorsqu'ils forment le contenu concret de l'acte de penser du groupe lui-même ou lorsque ce qui se passe en lui, qui est confusément perçu, devient sujet de parole publique. De ce point de vue, cette parole n'aura pas pour objectif de parvenir à une démonstration technique ou à une vérité rationnelle des choses qui s'imposerait à tous par la force de l'expertise ou celle de l'argumentation, mais elle aura l'objectif de bien faire fonctionner la « doxa » comme un domaine public qui impose à chacun des concernés, par un esprit critique, une fonction interdépendante d'une compétence citoyenne. Tout cela pour dire que la reconstruction en Haïti, faire du neuf ou refonder Haïti, n'est pas le luxe d'experts sous une forme ou une autre ou l'apanage de ventriloques spécialisés à penser à la place des autres : elle est aussi une question civique et politique. Cela dit, elle fait l'objet de débat public, non pas sans tensions ni incompréhension.

revenir à la situation qui prévalait à la veille du séisme¹⁸ », à son éternel retour comme s'il s'agissait de construire d'une manière à répéter incessamment les mêmes éléments constituant notre vulnérabilité. La reconstruction nécessite une séparation plus ou moins élaborée entre la manière de construire dans le passé (l'avant-séisme) qui nous constituait la vulnérabilité des citoyens et l'irresponsabilité de l'État haïtien : elle doit donc pousser les dirigeants et les dirigés à penser ou à agir par la conviction qu'une interruption, qu'une cessation planifiée et calculée de ce qui durait et activait la vulnérabilité du pays et de ses citoyens est une nécessité¹⁹. Il s'agit par conséquent de construire du neuf dans un geste qui consiste à « s'attaquer à tous ces facteurs de vulnérabilité pour que plus jamais les aléas de la nature ou les cataclysmes naturels n'infligent de telles souffrances, ne causent autant de dommages et de pertes.²⁰ » Dans le cas de Canaan, il semble qu'il n'y a aucun effort d'éviter l'aggravation de ces facteurs (l'environnement, socio- économique et environnemental, etc.) puisqu'il n'y a aucune assistance sérieuse d'ONG et, encore moins, celle du gouvernement ou de l'État haïtien. L'invisibilité de l'État

18. GILLES, Alain, « Des secteurs ont vu dans le séisme l'occasion de remettre en question l'ordre social traditionnel haïtien », « Reconstruction ! Quelle reconstruction ? Qui se sent concerné au sein des élites haïtiennes ? », dans *L'Observatoire de la reconstruction*, revue numéro 4, p. 25. Avec l'appui financier de la Friedrich-Ebert-Stiftung et du Ministère Allemand des Relations Extérieures.

19. « 10 millions dont 6 dans le rural et 4 dans l'urbain. Un peu plus de 2 millions d'unités d'habitation et presque 5 personnes par ménage (le compte y est). La maison basse en ciment au toit de tôle et la case en chaume en terre battue sont encore les deux manières d'habiter dans plus de 90 % des cas. Pas de distribution d'eau, pas d'électricité, des latrines dans 70 % des cas seulement. La lampe à gaz, les bougies et baleines sont toujours le mode principal d'éclairage et seulement 1 Haïtien sur 20 est branché à l'électricité. La cuisson se fait sur charbon de bois et le bois mort, légère pénétration du kérosène. À la campagne, on est en ménage placé à 50 % et en ville on se marie à 50 % : 6 personnes sur dix savent lire et seulement 1 % des nôtres sont universitaires : 4 ménages sur 10 ont une femme pour chef, et très peu de *seniors* de plus de soixante ans, entre 5 % et 6 % avec les corrections. Nous allons faire 280 000 bébés cette année, 1500 mamans vont mourir en couche et 9 personnes sur 10 vivent là où elles sont nées : 50 % travaillent et 50 % cherchent du travail : de ceux qui travaillent la moitié est dans l'agriculture. Le commerce reste une affaire de femmes pour le quart du nombre des actifs : et plus de 80 % des travailleurs haïtiens sont à leur propre compte... » p. 38 *Chronique d'une espérance. L'Hebdo de Georges Anglade 2007-2008*, Port-au-Prince, les presses de l'Imprimeur II, mai 2008.

20. GILLES, Alain, « Reconstruction ! Quelle reconstruction ? » Qui se sent concerné au sein des élites haïtiennes ?, *ibid.* p. 25.

haïtien et l'absence d'assistance d'ONG aux Cananéens donnent le libre accès à ces habitants de reconstruire à l'ancien. Non qu'ils le veulent construire à l'ancien, mais parce qu'ils n'ont pas d'assistance nécessaire, font-ils savoir :

[...] nous n'avons rien à faire ici, parce que l'État ne passe pas nous voir pour savoir comment nous vivons, ce que nous faisons pour vivre. [...] Parfois, il y a des rumeurs, qui font croire qu'on [l'État] va nous chasser d'ici. Eh bien, nous ne nous préoccupons pas de ce qu'on dit. Nous allons attendre ce que l'État lui-même doit faire dans ce cas parce qu'il y a beaucoup de gens ici [Canaan], qui n'ont pas à manger. Nous n'avons pas d'eau potable, pas de route, pas d'électricité. Nous vivons dans une insécurité foncière. Regardez bien, nous avons de jeunes filles, nous avons des enfants, on ne devrait pas habiter dans une telle condition. Au moins, l'électricité et de l'eau potable, nous devrions les avoir. Jusqu'à date, aucune ONG, aucune instance de l'État, ne sont passées nous voir. [...] C'est pourquoi nous demandons aux instances concernées, de se pencher sur notre cas. Nous avons besoin de routes, nous avons besoin d'écoles, nous avons besoin d'un poste de police : de plus, nous avons besoin de l'eau et nous avons besoin d'un cimetière. Les gens sont venus prendre des parcelles de terrain, c'est une amélioration, mais il y a des endroits que les résidents ne doivent pas habiter, comme les plaines où l'eau ne cesse d'augmenter, ici [Canaan], c'est un peu élevé, si l'État nous aide nous pourrions vivre un peu mieux... (NDBP Focus Group à Canaan 3)

Ces propos ne laissent croire en aucun sens que refaire à l'ancienne est un acte de volonté chez les Cananéens : il n'y a pas donc une disposition mentale de leur part qui manifesterait l'acte de (re)construire sans normes ni contrôle institutionnels comme un vouloir. Reconstruire dans l'anarchie totale à Canaan se fait à la fois dans un désamour pour l'ancienne manière de construire mais aussi dans la nécessité de la survie dans l'objectif de combler un vide étatique (lié soit par son incapacité ou autre, cela importe peu) et une non-assistance de la communauté internationale ou des ONG (liée soit à leur désorganisation ou manque de coordination, peu importe !). Les Cananéens se prennent en « mains

propres » une fois que « Dieu » a fini de leur donner cette terre, que les ONG et l'État haïtien brillent par leur absence. Sans contrôle ni normes étatiques, sans plan de construction, chaque Cananéen — pour ne prendre que le cas des Cananéens, mais la donne en général n'est pas si différente que cela dans la manière de reconstruire après le séisme — est obligé de (re)construire à l'ancienne, voire encore pire, selon ses possibilités et les moyens du bord. Laënnec Hurbon relate avec étonnement son observation faite à Morne à Cabri et à Canaan en équipe de chercheurs :

Prenons le cas de Morne à Cabri et de Canaan. J'ai été à Canaan (sur la route des Arcadins) enquêter avec d'autres chercheurs sur leur installation dans la zone, je sors totalement abasourdi par ce que j'ai observé. Les projets de Canaan et de Morne à Cabri ont tout l'air d'être des projets qui consistent à se débarrasser de ce qui constitue une gêne. On y découvre sans peine une absence totale d'infrastructures (eau, électricité, routes, rues, écoles, centres de santé, de loisirs, de conférences, d'écoles etc.... On commence par produire des logements (c'est-à-dire des alvéoles) un peu comme ceux offerts aux esclaves par les colons dans leur « bonté » - et ensuite quelques pasteurs improvisés montent de toutes pièces avec audace des baraquements qui servent d'églises et d'écoles payantes. En attendant, on aura paré au plus pressé, pendant que les gangs font la pluie et le beau temps dans ces

espaces qui n'auront bientôt rien à envier à Cité Soleil²¹ (du moins dans les années 2001-2006). Il n'y a pas lieu de penser que cette situation est marginale et qu'elle ne correspond pas à celle de la capitale.²²

Trois problèmes de base sont à souligner ici. Le premier consiste dans l'absence de toute disposition de l'État haïtien et de la communauté internationale en ce sens qu'ils ne donnent pas signe de vie, qu'ils n'ont ni activité ni mouvement propre qui puissent les identifier à Canaan. Cela explique la vulnérabilité progressive de cette « nouvelle » façon de (re)construire à l'ancienne qui est liée à l'absence d'infrastructures de base dont parlent

21. Cité Soleil est une commune d'Haïti, située dans le département de l'Ouest et dans l'arrondissement de Port-au-Prince. Peuplée de 241 055 habitants, cette commune est le plus grand bidonville de la conurbation constituée autour de la capitale du pays. Voir Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI), *Population Totale, Population de 18 ans et plus ménages et densité estimés en Mars 2009*, p. 13. Au cours de la mi-1990, la population de la ville a été terrorisée par les gangs armés qui ont conduit la police locale à fuir la commune. Cette situation a empêché les travailleurs ou fonctionnaires humanitaires d'intervenir pour apporter de l'aide. Une série d'opérations y a été menée de 2004 à 2007 (période où l'ancien Président Jean-Bertrand Aristide est forcé de quitter le pouvoir) pour maîtriser les groupes armés : les Casques bleus de l'ONU ont essayé de prendre le contrôle des gangs de Cité Soleil et de mettre fin au chaos. Bien que la Mission de stabilisation des Nations Unies (MINUSTAH) ait été déployée depuis 2004, la situation continuait de s'empirer. Ce n'est qu'en octobre 2006 qu'un groupe de policiers haïtiens lourdement armés ont pu entrer dans Cité Soleil pour la première fois en trois ans et ont pu y rester une heure accompagnée des troupes blindées de l'ONU. La capacité de la police haïtienne à pénétrer dans la zone, même pour un temps si court, a été considérée comme un signe de progrès. Depuis lors cela s'améliore mais la situation de violence continue à faible intensité.

22. HURBON, Laënnec, « Espace public et reconstruction d'Haïti », *ibid.*

Laënnec Hurbon²³ et les Cananéens²⁴ que nous avons rencontrés. Les acteurs de cette (re)construction ne sont pas dépourvus du bon sens qui habite le chercheur-observateur. Ils s'étonnent l'un comme l'autre de l'inertie de l'État Haïtien. Le second problème découle de l'absence de réponse des gouvernants. Les Cananéens investissent seuls dans la construction de leur habitat tandis qu'ils sortent d'un séisme dont la communauté internationale s'engage à répondre aux dégâts causés. Le logement fait partie du grand programme de reconstruction. Cette situation d'affaiblissement des pouvoirs d'achat des gouvernés ne peut qu'affaiblir l'État et créer un climat d'insécurité économique. Le troisième problème consiste dans le fait d'aggraver la situation sensible des titres de propriété en Haïti à savoir que ceux qui ont, dans la majorité des cas, acheté leurs lopins de terre ne peuvent prouver qu'ils sont des propriétaires légaux sinon qu'à travers ce qu'ils ont construit en lieu et place. C'est une insécurité foncière qui se pérennise dans le pays, une situation de fragilité à laquelle s'exposent les propriétaires de facto et qui, tôt ou tard, peut briser leur tranquillité et créer de véritables nuisances juridiques ou autres. Il faut noter que l'absence d'une autorité clairement désignée ou d'une assistance d'ONG n'a pas enlevé le désir et la force de vivre des Cananéens. Ils s'organisent bon gré mal gré pour construire, mais cette construction n'entre pas dans la formule du «*build back*

23. «Pourquoi sans aucune discussion avec les concernés (qui ne sont pas le président et sa famille, mais le peuple haïtien à travers les associations de la société civile) on s'en remet à des ONG ou simplement aux États-Unis?», Laënnec Hurbon, *ibid*.

24. «... Les gens sont venus ici, ils ont trouvé des terrains, ce qui a amélioré leur situation c'est vrai, mais l'État doit prendre sa responsabilité, et nous aider à cet égard. En outre, ils ont dit qu'ils feraient la décentralisation. À Port-au-Prince, il n'y pas beaucoup d'espaces libres, les maisons sont contiguës. La Décentralisation a déjà commencé avec les gens qui sont venus vivre à Canaan, si l'État lui-même prenait sa responsabilité, il serait venu nous dire comment faire les constructions pour ne pas reproduire des bidonvilles. Pour qu'en cas d'incendie, les pompiers peuvent trouver un chemin pour éteindre le feu. Si le gouvernement aura besoin de trouver un bandit, il aura pu étendre sa recherche plus facilement dans tous les coins, à chaque coin de la rue pour contrer les bandits. Mais ils laissent les gens construire, investir seul, après ils vont venir pour dire que ceci ou cela n'a pas été bien construit. Je pense que nous avons un État irresponsable! Merci.» (Annexe-B deuxième partie des séries de question).

better » promis par la CIRH de Bill Clinton et Jean-Max Bellerive après le séisme du 12 janvier 2010.

3. Une Organisation de femmes au cœur de l'action sociale

Présidée par Rosemène, secondée par Natacha (la vice-Présidente), l'organisation Fanm Reyon Solèy (OFRS) est mise sur pied après la tempête Sandy En 2012. Elle comprend une cinquantaine de femmes qui, pour commencer, ont réalisé une marche à pied de Bon Repos à Canaan. Le premier objectif était de reboiser la zone. Marjorie, une formatrice, partage toutes les formations reçues avec les autres femmes (commerçantes détaillantes en majorité) : la première formation reçue a porté sur *Droits de la femme et plaidoyer*. Le deuxième a porté sur *Restauration et secourisme pour la paix* :

Nous commençons à vivre à Canaan. En septembre 2012, nous avons reçu une formation. Par rapport à cette formation, nous avons jugé bon de camper une organisation dans la zone. Parce que son état était critique. En tant qu'êtres humains, en tant que citoyennes, nous ne pouvions pas rester inactives dans la zone. En nous organisant, l'État peut nous entendre. Nous pouvons trouver un débouché. Ainsi pouvons-nous aider à l'avancement et à l'évolution de la zone. (Marjorie, OFRS)

Cette organisation apprend aux femmes à réaliser des produits artisanaux en vue de subvenir à leurs besoins. Les conditions de vie restent pénibles pour la majorité des gens. Certaines gens au niveau de l'entrée de Canaan ont pu s'organiser pour mettre de l'électricité et de l'eau mais la contribution paraît élevée pour la majorité des gens de la zone 3C en direction grand nord. C'est ainsi que certaines femmes se plaignent de rester sans eau pendant 2 ou 3 jours faute d'argent. On peut s'imaginer également les conditions d'hygiène de ces citoyennes vulnérables :

[...] mes conditions se sont un peu améliorées parce que j'étais étudiante. Je deviens femme mariée, j'ai un enfant. Il y avait des « makwenna » mais le temps a évolué. Bien que nous

devions acheter un « boquit » d'eau (un seau d'eau) très loin pour 5 gourdes. Nous ne trouvons pas d'eau gratuite, ni traitée. Nos enfants attrapent le choléra, des maladies, du microbe. Nous ne saurions dire que nous sommes trop bien. Je ne voulais pas affermer de pièces de maison. Je m'achète une parcelle de terre de telle sorte que la famille puisse vivre.

Il faut signaler que les gens qui habitent à l'entrée semblent bénéficier des maigres retombées de l'économie qui se brasse à Canaan : la recharge des téléphones portables à 5 gourdes si la personne vient avec son propre chargeur, à 10 gourdes si elle n'en a pas : le transport des taxi-motos à 25 gourdes et l'eau à 6 gourdes le gallon.

Malgré tout, la question de la terre reste la plus fragile : Il n'y a pas de groupes rivaux à Canaan, sauf des gens qui se battent si on leur pique leur terre. Il arrive parfois de gros tapages, batailles pour ces questions. Quand ils font leur tapage, si vous ne participez pas avec eux, ils peuvent vous en vouloir. Mais si on n'a pas grandi dans une telle logique, on ne peut pas y pénétrer. Pour moi, je le répète encore, tout le monde peut se sentir bien, mais moi, ce n'est pas le cas. (Jacqueline)

Elles ont été aidées par Mme Clorinthe d'Info Fanm, un pasteur américain et des prêtres franciscains desquels elles ont reçu des prélats et de la nourriture. Il y a aussi des sœurs de la congrégation Salemili. Par exemple, le local de l'organisation, elles l'ont eu grâce à ces sœurs. L'État haïtien ou des institutions étatiques y sont quasiment absents. Les litiges les obligent à aller au tribunal de la Croix-des-Bouquets qui est à environ 6km de Canaan. « Il n'y a pas d'État. « Se nou menm ki Leta tèt nou ! ». (Nous représentons l'État pour nous-mêmes) » (Les dames de l'OFRS).

C'est pourquoi, étant membre

« d'une organisation, si la personne vient à Canaan, [où] il n'y a pas d'eau potable, de courant, de route, et vous venez dire que vous allez faire ceci, vous allez faire cela : si je vois que vous avez déjà commencé, je vous voterai. Sinon, je ne le ferai pas. Parce que

je pourrais vous voter, après vous m'oubliez. Je dois voir ce que vous faites d'abord. Je dois voir le développement. » (Madame Josette).

Parfois les conflits sont résolus par des pasteurs mais qui n'ont que leur église dans la zone mais n'y habitent pas. On fait partie de la commune de la : « Croix-des-Bouquets. On l'entend dire ! Mais on n'a jamais vu un chef venir par ici, dire par exemple si vous avez une plainte, que vous devez vous rendre à la Croix-des-Bouquets. C'est nous, nous nous sentons hélas, nous nous rendons à Croix-des-Bouquets mais il n'y a personne qui nous dit d'y aller. » (Les femmes de l'OFRS)

4. Croix-des-Prez ou l'espace d'un véritable jeu d'action humanitaire et d'action sociale

Contrairement à Canaan, le quartier de Croix-des-Prez constitue un véritable espace d'intervention des institutions de sauvetage. Beaucoup d'ONG telles l'USAID, la Croix-Rouge américaine, l'OXFAM, GRET, l'ACF, FRIENDSHIP et d'autres encore y sont intervenues et certaines continuent de réaliser des projets. Le Projet LAMICA, (Croix-Rouge) dans la construction des routes : Le projet PARADE (Projet d'Appui à la Reconstruction et à l'Aménagement de Des Prez, Port-au-Prince) y sont encore en cours de réalisation dans les localités de Des Prez. Avant 2010, il y avait 19 OCB à Croix-des-Prez et deux ONG, après 12 janvier 2010, on y compte 7 ONG et 60 OCB. Elles sont plus que 60. Le projet PARADE d'une durée de 30 mois vise à contribuer au retour des populations déplacées de la zone de Des Prez (6^e section communale de Port-au-Prince) dans leur quartier d'origine, et, à terme, améliorer durablement leurs conditions de vie. Ces actions viendront s'inscrire en cohérence avec la Politique nationale du logement, de l'habitat et du développement urbain, et se baseront sur une approche « logement/quartier », en cohérence avec le manuel de planification urbaine coproduit par le CIAT, l'UCLBP et le SPU/MTPTC. Un projet monté conjointement avec OXFAM UK et financé par ce dernier et l'Union européenne (UE) s'élève à

un montant de 6 258 864,65 €. Débuté le 6 juin 2014, il prendra fin le 5 décembre 2016.

La première tranche s'élève à 50 %. Suite à un rapport (satisfaisant), il y aura une deuxième tranche de 40 %, puis une dernière de 10 %. Les OCB et responsables de projet emploient des personnes de la localité. La journée de travail se paye à 250 gourdes pour les manœuvres et à 600 gourdes pour les maçons. Ce qui constitue des emplois pour la population. L'État y est impliqué par la présence des autorités locales : Casec et Asec. Cependant, ces derniers sont employés dans les projets également et profitent de leur position pour imposer leur proche, louer leur espace logistique afin d'avoir des rentrées financières. Aussi faut-il souligner que la logique dans laquelle s'inscrivent les projets pose problème. À ne pas regarder les projets uniquement d'un point de vue individuel mais plutôt au niveau de l'environnement national, international et de la logique du fonctionnement des ONG, l'on constate que ce n'est pas l'État haïtien qui détermine ce qui devrait être fait dans les quartiers. L'État, d'ailleurs considéré non crédible par les ONGs, n'a aucune emprise sur que l'argent du projet. De plus, il y a tout un personnel expatrié à qui l'on paie de grosses sommes à côté du personnel local qui fonctionne sur le budget du projet.

Parfois l'ONG (locale, internationale) compense certains manques. Il peut arriver que l'État haïtien partage sa mission avec les ONG, et parfois aussi certaines ONG locales sont sous-traitées. C'est à 40 % pour nous (ONG locale) et 60 % pour eux (ONG internationale), nous confie un responsable de GRET. Beaucoup de cet argent est un prêt. Parfois c'est aussi des dons.

Cela entraîne un autre problème majeur : la bataille entre les ONG pour l'espace d'intervention. Guerre de territoire entre ONG pour intervenir parce qu'avoir un financement en main ne suffit pas, il faut un espace pour le dépenser via l'exécution de projets. Les ONG ont donc morcelé le pays tout comme l'a fait l'Europe de l'Afrique. La zone métropolitaine de Port-au-Prince est séparée en plusieurs morceaux. Ainsi, le souci premier de ces institutions de sauvetage n'est pas d'abord les gens des quartiers pauvres,

mais de trouver des endroits où faire circuler leur argent et de créer du travail pour des professionnels de chez eux, nous laissent entendre des responsables de FRIENDSHIP et de GRET.

Beaucoup de promesses n'ont pas été tenues. Cela s'illustre bien par le projet en cours relatif à la route qui relie Croix des Prez jusqu'à Tisavann. La largeur au départ était de 7 mètres : seulement 5 mètres ont été réalisés. Des discussions ont été entretenues avec la Firme (SOCONDIV) sur la largeur de la route, il était question que des maisons allaient être endommagées suite à l'élargissement et la main d'œuvre hors cadre serait recrutée de la dite zone. Cependant, il est constaté l'endommagement d'une seule maison et la population se plaint de l'étroitesse de la route et de n'avoir pas été embauchée comme prévue. Problème lié aussi au fait que la dite firme emploie ses propres cadres : ingénieur, maçon et manœuvre excluant de fait tout ce qui avait été dit à l'avance. Ce qui a révolté les OCB et a provoqué une nouvelle négociation pour la continuité du projet. Un projet financé par l'Union européenne et la Croix-Rouge américaine à hauteur de dix millions d'euros qui prévoyait une route à trois voies plutôt que celle qui est construite et qui ne permet pas à deux camions de passer en parallèle.

5. La question de l'eau

En 2009, GRET a financé la construction des kiosques, dans un projet réseau d'eau. Ce projet consiste à mettre de l'eau dans les quartiers défavorisés. Ce qu'on appelle quartiers défavorisés ce n'est pas entendu dans le sens humanitaire, ce sont des zones qui n'ont pas accès à l'eau. Car il fallait parcourir des kms pour avoir un récipient (bokit) d'eau à « Kay Gous (chez Gousse) » (lieu très éloigné pour trouver de l'eau).

L'union européenne a financé ce projet avec l'appui de la CAMEP et de GRET. Après le séisme du 12 janvier 2010, Galilée, Ti Savann recevaient de l'eau par des camions qui remplissaient les kiosques pour distribuer à la population. GRET a financé les châteaux d'eau (2) qui sont aujourd'hui insuffisants, la DINEPA avait promis 2heures d'eau courante deux fois par semaine. Ce qui se faisait normalement. Aujourd'hui, la population ne

reçoit que 15 minutes d'eau deux fois par semaine. Ce qui fait en moyenne 4 heures par mois. Pour se connecter à la tuyauterie, il faut 1000 gourdes pour l'inscription et de 9000 à 20000 gourdes pour le dépôt. Pensons un instant à la capacité économique de la population. De plus, pour faire venir un camion d'eau chez vous, cela vous coûtera 2500 gourdes, mais vous aurez de l'eau pour le mois.

Le fondement de ce problème, selon les comités d'eau, réside dans le fait que l'hôtel Marriott, un hôtel cinq étoiles nouvellement inauguré à Turgeau (Port-au-Prince), bénéficie d'une quantité importante d'eau. Les deux réservoirs ou kiosques de la population ne peuvent contenir que 900 cubes d'eau tandis que cet hôtel a besoin de 200 mètres cubes d'eau.

Conclusion

En somme, l'action humanitaire, lorsqu'elle arrive à laisser la place à une action sociale qui dure, c'est le peuple, dans le sens sociologique du terme, qui reste toujours le plus vulnérable. Il y a lieu de parler en démocratie d'une réalité sociologique du peuple, comme le souligne Etienne Tassin, à savoir

[...] que le « petit » peuple est tenu à l'écart des responsabilités politiques, que ce soit par des dispositions institutionnelles [...] ou par une situation de fait qui le minorise dans la vie publique (la pauvreté, le manque d'instruction, par exemple). En démocratie, peuple désigne l'ensemble de ceux qui exercent le pouvoir en même temps que l'ensemble de ceux qui en sont dépourvus ou qui sont tenus à l'écart dudit pouvoir.²⁵

Les malheurs providentiels (catastrophes, inondations, épidémies) et ordinaires (chômages, pauvreté, par exemple) constituent un terrain fertile pour l'implémentation d'un régime dictatorial de l'urgence en Haïti. En dehors de la capacité à se nourrir, le peuple haïtien se doit de répondre aux infortunes de la nature par la nécessité ou par le choix. Machiavel nous rappelle

25. TASSIN Étienne, « Au-delà du peuple ? Pluralité et cosmopolitique », *Tumultes*, 2013/1 n° 40, p. 221-238. DOI : 10.3917/tumu.040.0221, p. 222.

que la nécessité ou le choix sont les deux éléments fondamentaux à partir desquels les hommes agissent mais qu'il y a beaucoup plus de vertu pour celui qui choisit moins librement.²⁶ Se retrouver en face d'une série de malheurs providentiels réduit la liberté de choix de l'acteur mais c'est ce qui construit sa vertu si l'acteur arrive à accomplir l'action qui lui est imposée dans cette réduction de liberté qui, elle, s'oppose à lui et entrave l'action. Tout cela pour dire que les acteurs haïtiens aujourd'hui se retrouvent dans une situation où la nécessité domine les conditions de l'agir et laisse peu de place à des choix délibérés. De 1900 à 2008, Haïti connut soixante (60) catastrophes dont vingt-trois (23) cyclones et tempêtes tropicales, vingt-huit (28) inondations majeures et sept (7) sécheresses. Selon le gouvernement haïtien, ces catastrophes ont fait plus de 19,000 victimes et plus de 6,8 millions de sinistrés.²⁷ Il s'agit de circonstances qui imposent la nécessité d'agir pour faire face aux infortunes naturelles d'Haïti qui, d'ailleurs, ont mobilisé la communauté internationale. Et plus l'urgence s'y impose, plus la souveraineté de l'État revêt la forme d'une souveraineté mendicante. Celle-ci se doit être vue pour telle quand l'État dans l'expression de son « autonomie » n'a d'autre moyen que celui de la mendicité pour prendre soin de ses citoyens. Aussi, faut-il souligner une fois de plus que plus la souveraineté de l'État prend la forme d'une souveraineté mendicante, moins une transition humanitaire est apte à être opérationnelle en Haïti. L'action humanitaire et l'action sociale seront, en ce sens-là, dans l'impasse de l'émancipation et de la mancipation. La transition humanitaire qui suppose un État fort doit changer de stratégie dans le cas d'Haïti. Elle devra prendre la forme d'un accompagnement qui respecte les projets de l'État haïtien en ce sens que cet État soit, de son côté, capable de faire

26. MACHIAVEL Nicolas, *Œuvres*, traduction française C. Bec, Paris, Robert Laffont, « Bouquins » (Discours sur la première décade de Tite- Live, p. 190. Voir Aussi *Histoire raisonnée de la philosophie morale et politique, Tome 1. De l'Antiquité aux Lumières*, Paris, Champs, Flammarion, 2001, p. 273 : sous la direction de Alain CAILLÉ, Christian LAZZERI, Michel SENELLART.

27. Voir le Plan d'Action du Programme de Pays du Gouvernement de la République d'Haïti et du Programme des Nations Unies pour le Développement 2009-2011, Port-au-Prince, avril 2009.

valoir ses projets : dans le cas contraire, on replongera toujours dans le jeu vicié et vicieux d'une mancipation de l'autre même quand on veut absolument son émancipation de ses malheurs.

Odonel Pierre-Louis